ABYMES • MORNE-A-L'EAU • POINTE-A-PITRE • CAPESTERRE (M-G) • GRAND-BOURG • SAINT-LOUIS

## Mes chers compatriotes, Mes cher(e)s ami(e)s,

Le Samedi 11 Juin 2022, nous nous rendrons dans nos bureaux de vote respectifs pour élire notre porte-parole à l'Assemblée Nationale. Nous désignerons avec responsabilité le Député de la 1ère circonscription de la Guadeloupe pour la mandature 2022-2027.

Durant les cinq dernières années de ce mandat, dont deux années marquées par une crise sanitaire et sociale majeure, nous avons souhaité associer, avec ma remplaçante, Marlène MIRACULEUX-BOURGEOIS - Maire de Capesterre de Marie-Galante, chaque électeur à cette action parlementaire. Une expérience de **démocratie participative vivante, concertée, transparente,** pour que toujours soient préservés les intérêts des Guadeloupéennes et Guadeloupéens.

C'est pour le sens du Pays Guadeloupe, notre volonté de propulser notre territoire vers le haut et de protéger notre population. C'est cela qui a justifié des prises de positions fermes en temps de crise, en faveur d'une adaptation locale de la législation, de la préservation des emplois et de la continuité de l'accès aux soins. Ces positions assumées, argumentées, n'ont pas été entendues par la majorité présidentielle.

Or, nous portons l'ambition d'un mandat de conviction dans l'intérêt du peuple guadeloupéen, ce qui nous conduit ce jour à faire acte de candidature à ces élections législatives, sans solliciter l'investiture du groupe LaREM désormais "Renaissance". Nous siégerons au sein du groupe "Outremer" à l'Assemblée Nationale, lequel sera constitué pour rassembler notamment les élus des territoires ultramarins désireux de faire entendre la voix de leurs territoires.

En amont de ce vaste chantier en faveur du développement de la Guadeloupe, nous avons à cœur de faire aboutir les dossiers ouverts et qui n'ont pu être entièrement traités avant la fin de cette législature :

- Il est urgent de **réintégrer les soignants suspendus** et d'indemniser l'ensemble des préjudices subis du fait de ces sanctions ;
- L'accès à l'eau en cas de coupure systématique ou répétée, doit être garanti par la mise en œuvre du **plan ORSEC eau potable** ;
- La continuité territoriale compensée dans certains cas par l'Etat, doit tenir compte de la double insularité et proposer des solutions adaptées aux îles de Guadeloupe et notamment Marie-Galante;
- La dynamisation de **l'Usine de Marie-Galante** doit être sécurisée ainsi que la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;
- La rénovation urbaine pour les Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre doit être une priorité, notamment en mobilisant une Ligne Budgétaire Unique (LBU) déplafonnée ;
- D'autres **quartiers doivent être reconnus prioritaires**, comme ceux de Mortenol, Bergevin, Henri IV, Louisy Mathieu, en plus de ceux déjà prévus pour Vieux Bourg Abymes dans la rénovation urbaine acte II;
- Les **logements sociaux** mis à disposition des personnes âgées doivent être mis aux normes pour **faciliter leur autonomie** ;

- Le retour des forces vives au Pays doit se poursuivre et la mise en œuvre des premiers Concours nationaux à affectation locale se concrétiser afin d'enrichir le territoire de compétences locales ;
- Le dispositif « Cadres d'Avenir », tel que déployé en Guyane ou à Mayotte, doit être rendu applicable en Guadeloupe à ces mêmes fins ;
- Une zone franche pour les commerçants et les artisans doit être mise en place, et un véritable statut de l'entreprise ultramarine doit être créé afin de tenir compte des divers aléas qu'elles subissent (conflits sociaux, coupures d'eau, risques de cyclone, de séisme, de tsunami, ...);
- La vie reste chère même après la retraite de sorte que la prime de vie chère doit être intégrée à la pension de retraite perçue;
- L'environnement doit rester une priorité, ce qui implique une refonte de la politique de gestion des déchets en territoire insulaire pour le bien des générations futures ;
- Le patrimoine culturel et sportif doit être beaucoup mieux valorisé, notamment à Morne-À-L'Eau:
- Le désenclavement routier de certaines communes telles que Morne-à-L'Eau, doit être planifié ;

## « Les défis d'aujourd'hui et de demain se remportent ensemble »

Les sollicitations des administrés guadeloupéens sont nombreuses et confirment notre souhait d'associer chaque concitoyen à l'élaboration de la loi en généralisant les temps de consultation de la population sur les textes qui seront susceptibles de les concerner. C'est donc la profession de foi d'un mandat qui sera le reflet de ses électeurs.

Aujourd'hui encore, je souhaite être une force de proposition et de construction, avec ma suppléante Sandra MANETTE – première adjointe de la municipalité de MORNE-A-L'EAU. J'ai donc à cœur d'aller au bout des combats engagés pour l'ensemble des compatriotes des Abymes, de Pointe-À-Pitre, de Morne-À-L'Eau, ainsi que ceux de Capesterre de Marie-Galante, Saint-Louis et Grand-Bourg.

## « Ma boussole en tant que député : Gwadloup douvan! »

Je sollicite vos voix et votre soutien afin de poursuivre ensemble l'aventure humaine qui nous rassemble, en prenant soin de protéger les valeurs qui sont les nôtres : la solidarité et l'engagement pour la Guadeloupe : ma boussole en tant que député : Gwadloup douvan ! C'est pour cela que vous m'avez élu et c'est aussi pour cela que je sollicite de nouveau votre confiance pour poursuivre le travail entamé.

Les 11 et 18 juin 2022, votez et faites voter Olivier SERVA et Sandra MANETTE.



Première adjointe de la municipalité de MORNE-A-L'EAU

Remplaçante



#GwadloupDouvan
Le sens du pays